

Le 18 octobre 2018 s'est tenue la première audience de l'affaire des martyrs de la rue Colonia devant la chambre criminelle spécialisée de Tunis 1. Le dossier a été transmis à la chambre par l'Instance Vérité Dignité (IVD) le 28 mai 2018.

Un représentant d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présent en qualité d'observateur. Il a pu accéder à la salle d'audience au tribunal de première instance.



Lieu : Tribunal de Première Instance de Tunis

Date : 18 octobre 2018 ; 09h45

Accusés et qualité au moment des faits :

- Zine El Abidine Ben Ali, Président de la république
- Ahmed Friaa, Ministre de l'intérieur
- Rafik Ben Mohamed Ben El Haj Kassmi, Ministre de l'intérieur (prédécesseur de Friaa)
- Jalel ben farhat Boudrigua, Directeur général de la brigade de l'ordre public
- Abd el Baset Ben Mabrouk, agent de sécurité
- Lotfi Zouaoui
- Adel Ben Abdelmajid Ennouiri

Parties civiles :

- Famille de Anis Farhani
- Chokri Ben Khedher
- Kamel Torkhani

- Mohamed Ben Taieb

Résumé des faits :

Les faits se sont déroulés à Lafayette, à la rue de Cologne (ou rue Colonia). Le 13 Janvier 2011, Anis Farhani, 23 ans, a décidé de rejoindre les protestataires qui se déployaient dans les rues de la capitale depuis quelques jours. C'est alors qu'il a été pris pour cible par le membre d'un escadron des Brigades de l'ordre public et a été atteint à la jambe. Le lendemain, Anis Farhani décéda d'une hémorragie interne ayant entraîné une asphyxie cérébrale.

La cour d'appel militaire de Tunis a prononcé un non-lieu dans le procès en 2014, estimant qu'il n'y avait pas eu de « preuves » formelles d'un ordre émanant du ministère de l'Intérieur pour tirer sur les manifestants ce jour-là.

Charges :

- Homicide volontaire

Atmosphère générale :

L'audience s'est déroulée dans des conditions tendues. Plusieurs victimes ont dénoncé le fait que ni le Ministère de la Défense Nationale, ni le Général M. Lekhlifi ou encore le Général Farza étaient sur le banc des accusés alors qu'ils seraient les véritables responsables des crimes commis, n'ayant pas protégé les Officiers de l'Armée Tunisienne.

Déroulé de l'audience :

L'audience a débuté avec un incident contre l'un des avocats présents à l'audience, en raison de son appartenance au parti politique Ennahdha. Cette appartenance a été jugée problématique car elle risque d'entraîner une politisation des affaires de justice transitionnelle, principalement en raison du fait que certains accusés ont été jugés pour le même crime plusieurs fois.

Un autre incident a eu lieu impliquant l'avocat de l'accusé Boudrigua, Directeur général du syndicat des Brigades d'ordre public (absent le jour d'audience), qui a demandé avec insistance au juge de faire figurer certaines remarques au procès-verbal, requête qui a été rejetée.

Un autre avocat a alors contesté la prise de parole de l'avocat de Boudrigua en l'absence de son client, provoquant alors son départ de la salle d'audience.

Les avocats de la partie civile ont demandé le report de l'audience pour finaliser leurs demandes et exigé que toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir la présence des accusés à la prochaine audience, prévue le **20 décembre 2018**.

